



MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERAL DES TRAVAUX PUBLICS

AGENCE ROUTIERE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES
ROUTES A MADAGASCAR**

Crédit IDA N° 6952-MG - P 176811

AMI N°001-AR/PDDR/PRMP/UGPM.2021

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

En vue de la sélection de bureaux d'études chargés des Études de faisabilité économiques et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique des Routes Nationales à Madagascar

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a **sollicité** un financement de 200 millions USD auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de développement durable des routes à Madagascar (PDDR) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les contrats de services des consultants pour mener les études d'entretien périodique des Routes Nationales et la gestion, contrôle et surveillance des travaux.

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la longévité, la sécurité et la résilience climatique de certaines routes principales revêtues à Madagascar. Le projet comprend deux principales composantes :

- **Composante 1. Amélioration de l'état et de la résilience des routes (180 millions USD)** pour financer des travaux et des services de conseil pour soutenir l'entretien périodique et de routine des routes primaires revêtues dans différentes régions de Madagascar. On estime qu'environ 1 200 km de routes revêtues en état passable à mauvais - représentant 20 % du réseau national bitumé - bénéficieront d'un entretien périodique dans le cadre de ce projet.
- **Composante 2. Assistance Technique et Appui aux Réformes des Secteurs des Routes et des Transports (20 millions USD)** pour soutenir principalement les services de conseil et les biens visant à renforcer les capacités et les activités de renforcement institutionnel du secteur des routes et des transports afin d'assurer la durabilité de la connectivité.

Les présents termes de référence sont établis pour le recrutement d'un bureau d'études pour réaliser les études de faisabilité, économique et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique de Routes Nationales à Madagascar.

2. L'objet des prestations prévues concerne les études de faisabilité économiques et techniques, les études techniques détaillées, et la gestion contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique des 11 axes de Routes Nationales à Madagascar dont la RNP 2, la RNP 4, la RNP 7, la RNS 5, la RNS 5A, la RNS 12, la RNS 34, la RNS 45, la RNS 60, la RNS 63 et la RNT 3A.

Les services faisant l'objet de la présente mission comporteront :

- **Phase 1** : Les études de faisabilité techniques et économiques de l'entretien périodique de ces 11 axes de Routes Nationales dans une première phase qui mettra en exergue :
 - L'état du réseau sur ces axes en les répartissant en (i) sections nécessitant une réhabilitation, (ii) sections nécessitant un entretien périodique ; et (iii) sections en bon état/ nécessitant seulement un entretien de routine.
 - Analyse des caractéristiques hydrauliques, géotechniques et géométriques de la zone traversée par le tronçon.
 - La classification des travaux à effectuer sur les sections par axe avec une description précise de leur consistance et de leur agencement.
 - La définition des priorités afin de faciliter les arbitrages du maître d'ouvrage.

- **Phase 2** : Les études détaillées sur les sections retenues dans la première phase pour les travaux d'entretien périodique de ces 11 axes avec la production d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO),
 - intégrant les exigences environnementales et sociales, telles qu'il ressort des documents cadres de sauvegarde environnementale et sociale établis pour le projet qui sont les suivants: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), canevas du Plan de Gestion Environnementale et Social du projet (PGES-P) incluant les bases de données sur les accidents , Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) (ex : promotion/encouragement des femmes dans le personnel œuvrant au niveau du secteur routier, promotion/encouragement du personnel national pour le personnel d'encadrement de l'Entreprise), Plan d'Actions de lutte contre les Violences Basées sur le Genre/Exploitation et Abus Sexuel-Harcèlement Sexuel (VBG/EAS-HS), Cadre de Réinstallation (CR) (éventuellement) ;
 - stipulant précisément l'effectif ESSH (Environnement, Sécurité, Santé et Hygiène) à mobiliser en phase de mise en œuvre (démarrage et phase de croisière).

Dans le cas où/éventuellement, et en fonction des résultats des études techniques détaillées, les caractéristiques du projet nécessiteraient l'octroi d'un permis environnemental suivant le décret MECIE, le Titulaire aura à sa charge l'élaboration des rapports d'études d'impact environnementales et sociales (EIES), avec une fiche de screening, pour chaque Lot, et en intégrant dans sa prestation si applicable, l'élaboration du Plan de Réinstallation (PR) pour le projet. Le titulaire doit répondre aux principes et aux dispositions des TDR environnementale et sociale en annexe : TDR EIES/PGES et TDR PR.

Le Titulaire aura également à sa charge de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires depuis l'élaboration des documents environnementaux et sociaux, depuis leur instruction à l'Office National pour l'Environnement (ONE) jusqu'à l'obtention du permis environnemental concerné.

- **Phase 3** : La gestion, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique des Routes Nationales à Madagascar

Le Consultant assurera la gestion administrative, technique, environnementale et sociale ainsi que financière des travaux y compris la supervision et la préparation des réceptions provisoire et définitive des réalisations

L'allotissement des prestations est défini comme ci-dessous :

LOT	INTITULÉ
Lot 1	Études de faisabilité, économiques et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique des RNI 3A (Vohidiala - Andilamena), RNS 5 (Ioamasina - Soanierana Ivongo) et RNI 2 (Moramanga - Ioamasina)
Lot 2	Études de faisabilité, économiques et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique des RNP 4 (Antananarivo-Mahajanga), RNS60/RNS63 (Boulevard de Tokyo : Ambohimangakoly Iavoloha et Bretelle : Ankadimbahaoka (Carrefour RNP 7) - Ankadievo (Carrefour RNS 60)), et RNP 2 (Antananarivo - Moramanga)
Lot 3	Études de faisabilité, économique et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique des RNP 7 (Antananarivo - Antsirabe) et RNS 34 (Antsirabe - Malamainbandy)

LOT	INTITULE
Lot 4	Études de faisabilité, économiques et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique des RNP 7 (Antsirabe - Toliara), RNS 45 (Alakamisy Ambohimaha - Vohiparara),
Lot 5	Études de faisabilité, économiques et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique des RNS 12 (Farafangana-Vangaindrano), RNS 5A (Vohémar-Antalaha)

Un consultant peut soumissionner à un ou plusieurs Lots mais ne peut être attributaire de plus de deux (02) Lots.

L'allotissement des travaux devra avoir pour effet d'assurer des conditions de concurrence ouvertes en optimisant les coûts des travaux et les conditions de coordination générale et de supervision du projet.

3. Le calendrier de réalisation des prestations est donné par le tableau suivant :

Phase	Prestations	Durée maximale pour chaque lot
Phase 1 et Phase 2	1-Etudes de faisabilité technique et économique 2-Etudes techniques détaillées	Six (06) mois
Phase 3	3-Gestion, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique	Vingt Cinq (25) Mois

4. L'Unité de coordination du Projet de Développement Durable des Routes à Madagascar invite les Firmes ou Bureau d'études qualifiés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. A cet effet, ils doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont aptes à accomplir correctement les missions proposées, notamment la preuve de l'existence juridique du bureau d'études, la description de ses domaines d'intervention et de ses expériences notamment en études de faisabilité économiques et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien périodique des Routes avec des connaissances suffisantes des procédures de la Banque Mondiale.
5. Les Consultants intéressés sont priés de retirer les termes de références (TDR) pour la mission à l'adresse indiquée ci-dessous. Le TDR est également disponible en version électronique en envoyant une demande à la même adresse ci-dessous. Le nom et l'adresse du Bureau d'Etudes devront être spécifiés dans la demande.
6. Les manifestations d'intérêt doivent porter des numéros de pages et une table de matière et doivent être déposées soit par livraison enregistrée (service courrier rapide), soit en main propre ou soit par voie électronique au plus tard le **07 janvier 2022 à 16 heures 00min** à l'adresse ci-après en mentionnant la référence :

AMI N°001-AR/PDDR/PRMP/UGPM.2021

« Manifestation d'intérêt pour la réalisation des études de faisabilité économiques et techniques détaillées, gestion, contrôle et surveillance de travaux d'entretien des Routes Nationales à Madagascar »

L'adresse mentionnée ci-dessus est :
Monsieur le DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE ROUTIERE,
Rue RANAIVO Paul, près Stade Municipal d'Alarobia
Antananarivo 101 MADAGASCAR

Tél : +261 34 30 384 61 ou +261 34 30 384 62

Adresse e-mail : agenceroutiere.madagascar@gmail.com

- En cas de soumission par livraison enregistrée ou en main propre, le soumissionnaire devrait soumettre les offres en version physique en UNE (01) ORIGINALE et TROIS (03) COPIES avec une version électronique correspondante sous CD ou clé-USB à l'adresse mentionnée ci-dessus.

- En cas de soumission par voie électronique, le soumissionnaire devrait soumettre au plus tard 10 jours après la date de remise des offres, UNE (01) ORIGINALE ET TROIS (03) COPIES des versions physiques correspondantes à l'adresse mentionnée ci-dessus. Une preuve d'envoi de ces documents devrait être informée par le Candidat au Directeur Général de l'Agence Routière au plus tard 2 jours après la date de remise des offres. Les dossiers physiques reçus plus de 10 jours après l'ouverture des offres ne seront pas considérés et le candidat sera éliminé.
7. Les consultants seront sélectionnés conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement, publié le 1^{er} juillet 2016 et ses mises à jour.

Antananarivo, le 1^{er} NOV. 2021.....

Le DIRECTEUR GENERAL



Christophe RAKOTOMAVO